



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES RAPPORT 2019

07/03/2019

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les Communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 sera donc le dernier de la mandature puisque le projet de budget 2020 sera proposé par la nouvelle équipe municipale que les prochaines élections du printemps 2020 auront portée aux affaires.

Ainsi, si on devait résumer en quelques grandes lignes le bilan de la mandature qui s'achève, on retiendra d'abord une baisse sans précédent des dotations de l'état que reçoit la commune et qui ont représenté un manque à gagner de presque 6 millions d'euros sur l'ensemble de la période.

A ce manque à gagner il convient d'ajouter l'impact financier négatif représenté par des pénalités SRU exorbitantes qu'il a fallu financer pour manque de logements sociaux.

Ces pénalités sont d'autant plus discutables et pénalisantes sachant que l'on nous demande d'atteindre un objectif parfaitement inatteignable et qui, sur le mandat, aura obéré les finances municipales de plus de 1,5 millions d'euros.

Malgré ces lourds handicaps financiers tous imposés par des décisions nationales, la commune – grâce à une gestion rigoureuse et à des décisions pertinentes – a pu rationaliser ses dépenses de fonctionnement, sécuriser sa dette, maîtriser en la diminuant sa fiscalité et poursuivre la réalisation de nombreux équipements publics en y consacrant plus de 21 millions d'euros contre 12,5 au cours du mandat précédent.

C'est ainsi que grâce au contrat pluriannuel conclu avec le département que la commune a pu se doter d'équipements majeurs qui viennent améliorer la qualité des services proposés à nos administrés et plus globalement la qualité de vie des Allaudiennes et des Allaudiens (*groupe scolaire des Gonagues, centre technique municipal, rénovation complète de la piscine, construction de la nouvelle cuisine centrale, rénovation du stade de Pie d'Autry, vidéo protection...etc...etc*).

Chacune et chacun pourra donc constater que la commune peut légitimement s'enorgueillir d'un bilan très positif qui ne doit rien à de l'autosatisfaction mais qui est corroboré par des études sérieuses qui démontrent l'attractivité de notre commune en la plaçant en tête d'un palmarès local dit des « villes idéales ».

Enfin, plus prosaïquement s'agissant du projet de budget 2019, le document ci-après contient toutes les informations et commentaires nécessaires à sa présentation et à sa bonne compréhension.

C'est un projet de budget rigoureux, réaliste et sincère qui permettra à notre commune de faire face à l'ensemble de ses obligations tout au long de l'année 2019.

INTRODUCTION

Table des matières

INTRODUCTION	1
LES DEPENSES DE GESTION	4
EVOLUTION DES CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES	5
EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL	6
DETAILS DE LA PENALITE SRU et AIDE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	10
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS	11
SUBVENTION VERSEE AU CCAS	12
SUBVENTION AUX CRECHES DE L'ADALE	12
LES RECETTES DE GESTION	13
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	15
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL	16
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL	17
PRODUITS DES SERVICES	17
DOTATION FORFAITAIRE	18
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)	20
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	20
FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)	21
EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019	22
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS	24
EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES	24
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	25
DETTE DE LA COMMUNE	27
BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2018	30
PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	30
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	31
PRINCIPALES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES EN 2018	32

INTRODUCTION

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019	33
CUISINE CENTRALE	34
AMELIORATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES	34
REFECTION PELOUSE STADE PIE D'AUTRY	35
MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP COMMUNAUX	35
RESTAURANT SCOLAIRE D'ALLAUCH CENTRE	36
SAINT EXUPERY MAISON DE QUARTIER	36
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (CUM/ METROPOLE, SMED...)	37
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019	38
EMPRUNT	39
CONCLUSION	40

LES DEPENSES DE GESTION

LES DEPENSES DE GESTION

En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain compte administratif, il est possible de dresser un bilan provisoire de l'année 2018 et des besoins budgétaires 2019.

<i>Nature</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Prévisionnel 2018</i>	<i>DOB 2019</i>
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES	5 390 792 €	5 598 330 €	5 159 902 €	5 150 000 €
FRAIS DE PERSONNEL	14 351 878 €	14 989 729 €	15 443 746 €	15 050 000 €
PENALITE SRU	55 511 €	370 561 €	526 137 €	513 000 €
CONTRIBUTION FPIC			25 917 €	24 600 €
FRAIS DE PERSONNEL ELUS	254 841 €	270 201 €	276 060 €	281 000 €
FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
AIDE CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX	0 €	0 €	270 000 €	250 000 €
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	164 337 €	167 085 €	150 780 €	157 000 €
SUBVENTION CCAS	170 000 €	190 000 €	310 000 €	200 000 €
SUBVENTION CRECHE DE L'ADALE	322 024 €	266 321 €	254 632 €	278 000 €
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	250 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 352 €	54 238 €	27 733 €	48 000 €
DEPENSES DE GESTION	20 997 735 €	22 112 465 €	22 550 907 €	22 057 600 €

LES DEPENSES DE GESTION

EVOLUTION DES CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES

Après des réunions d'arbitrages budgétaires, ces crédits sont affectés à chacun des services afin de mener à bien leurs missions. Ces dépenses ont diminué d'environ 438.000 € en 2018 soit d'un peu plus de 7.8 % grâce au respect des objectifs qui avaient été fixés en 2018 :

- Privilégier les dépenses d'investissement dès que la possibilité en était donnée ;
- Pratiquer une gestion encore plus rigoureuse.

Parmi les mesures qui ont été prises :

- Gestion drastique des denrées alimentaires avec la mise en place d'une véritable politique du coût des repas (grâce à l'acquisition d'un logiciel) couplée à une lutte renforcée contre le gaspillage (-55.000 €) ;
- L'arrêt du recours à un prestataire pour la surveillance de la piscine (-20.000 €) ;
- L'abandon des modulaires du centre technique en année pleine (-20.000 €) ;
- L'arrêt en année pleine du recours au prestataire pour le ménage dans les écoles (-55.000 €).

Sur 45 services, 27 ont vu leurs dépenses diminuer entre 2017 et 2018. En 2019, le même niveau d'exigence serait reconduit quant aux arbitrages budgétaires et de nouvelles mesures seraient prises :

- Achat du parc de photocopieurs et d'imprimantes en lieu et place de la location (-30.000 €)
- Fin de la location des locaux de la Maison de Quartier Gérard Philippe grâce au réaménagement du Centre Saint Exupéry (-50.000 € sur 2019)
- Arrêt total du recours à un prestataire pour les animateurs du centre aéré (-30.000 €)

LES DEPENSES DE GESTION

Aussi l'ensemble de ces mesures devrait permettre de contenir les crédits dévolus au service au même niveau que pour l'exercice écoulé soit environ 5.150.000 € et ce malgré l'inflation.

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel ont augmenté d'environ 455.000 € soit de 3 % par rapport à 2017. Le seul effet dit de Glissement vieillesse technicité est responsable pour moitié de cette augmentation (223.000 €) et les primes et indemnités octroyées ont pour leur part conduit à une augmentation de 125.000 €. Les 107.000 € d'augmentation restants sont principalement dus aux recrutements 2017 qui se sont répercutés en 2018 de manière pleine (ménages dans les écoles...) mais aussi à la volonté de ne plus passer par des prestataires pour assurer certains services (centres aérés, surveillance piscine).

Année		GVT Année	% primes Année
2016	Titulaires ou stagiaires	1,78%	15,12%
	Non titulaires Indiciaires	0,72%	9,56%
2017	Titulaires ou stagiaires	2.10%	15.72%
	Non titulaires Indiciaires	1.43%	8.63%
2018	Titulaires ou stagiaires	2.31%	16.33%
	Non titulaires Indiciaires	1.92%	9.54%

LES DEPENSES DE GESTION

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2016

CATEGORIE	TITULAIRES	NON TITULAIRES	VACATAIRES/emplois aidés	TOTAL
A	13	4		17
B	27	9		36
C	283	30		313
			64	64
TOTAL	323	43	64	430

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2017

CATEGORIE	TITULAIRES	NON TITULAIRES	VACATAIRES/emplois aidés	TOTAL
A	13	4		17
B	27	10		37
C	299	36		335
			62	64
TOTAL	339	50	62	451

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

CATEGORIE	TITULAIRES	NON TITULAIRES	VACATAIRES/emplois aidés	TOTAL
A	15	2		17
B	29	18		47
C	292	43		335
			53	53
TOTAL	336	63	53	452

LES DEPENSES DE GESTION

L'évolution des états du personnel ci-avant permet de mettre en avant plusieurs éléments :

- Les effectifs globaux sont restés stables ;
- Le nombre de catégorie B a significativement augmenté. Ceci s'explique par la volonté d'engager les animateurs des centres aérés en catégorie B plutôt que C afin d'être plus attractif et ainsi répondre aux difficultés de recrutement rencontrées qui avaient conduit la commune à recourir à un prestataire extérieur ;
- Le nombre de catégorie C est resté stable mais en réalité cette catégorie a vu certains animateurs des centres aérés passer en catégorie B alors que par ailleurs, plusieurs anciens contrats aidés ont été intégrés, ce qui explique par ailleurs la baisse de 63 à 52 agents ayant le statut de « vacataires/contrats aidés »

Les tableaux suivants donnent plus d'informations sur la structure des effectifs de la Commune et son évolution.

Encadrement

Année	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2016	4,33%	8,92%	86,75%
2017	4,37%	9,51%	86,12%
2018	4.31%	12.60%	83.09%

LES DEPENSES DE GESTION

Pourcentage de femmes et Age moyen

	Age moyen	Pourcentage de femmes
2017	42 ans	62.13%
2018	42 ans	59.45%

En dehors de l'inévitable effet GVT, les frais de personnel devraient bénéficier d'une conjoncture favorable en 2019. Aucune revalorisation d'indice n'est prévue et il n'y qu'un seul tour d'élection à organiser. Une attention particulière sera toujours portée sur les heures supplémentaires et le recours aux vacataires.

Aussi, les frais de personnels devraient baisser légèrement. En effet, si l'on considère l'évolution de la masse salariale mensuelle, le mois de décembre 2018 aura été le moins élevé de tout l'exercice. Les mesures prises en 2018 devraient ainsi se répercuter en année pleine sur 2019 comme en témoigne la masse salariale du mois de janvier 2019, inférieure de 37.000 € à la masse salariale du mois de janvier 2018.

Aussi, il est proposé d'inscrire 15.050.000 € au titre du chapitre frais de personnel.

Il n'en reste pas moins que des efforts devront continuer à être faits. Les départs continueront à ne pas être remplacés dès lors qu'une solution en interne sera envisageable. La politique de rémunération (primes, avantages, NBI) sera, pour sa part, reconduite à l'identique.

LES DEPENSES DE GESTION

DETAILS DE LA PENALITE SRU et AIDE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Éléments concernant la pénalité SRU	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Nombre de Logements locatifs sociaux au 01/01/N	455	470	470	486	486
Nombre de logements manquants	1632	1645	1654	1673	1673
Montant du prélèvement par logement manquant	145,17 €	143,44 €	183,16 €	204,09 €	204,09 €
Majoration de carence	21%	21%	21%	50%	50%
Pénalité brute	286 670 €	285 510 €	366 561 €	512 164 €	512 164 €
Dépenses déductibles	180 000 €	230 000 €	- €	- €	- €
Montant Net de la Pénalité	106 670 €	55 511 €	366 561 €	512 164 €	512 164 €

Chaque année, le nombre de logements manquants augmente. Ce mécanisme, dû à la construction d'autres logements, rend mathématiquement impossible l'atteinte des objectifs démesurés qui nous ont été fixés. De plus, après avoir été augmentée de 28% en 2017, la pénalité par logement manquant a encore évolué de 11.43%.

Pour finir, la majoration de carence relative aux objectifs (inatteignables) de construction qui nous sont fixés de manière triennale et qui est passée de 21% à 50%.

In fine, la pénalité totale a donc augmenté de 145.00 € (40%) par rapport à 2017.

Si l'on considère l'aide de 270.000 € qui a été accordée à la LOGIREM (Opération Cœur de Restanques), et qui ne seront déductibles que de la pénalité 2020, ce sont donc

LES DEPENSES DE GESTION

782.000 € qui ont été pris à la Commune pour les logements sociaux sur le budget de fonctionnement.

Pour 2019, une subvention de 250.000 € au titre de l'aide à la construction de logements sociaux sera versée (Opération Domaine des Cyprès / UNICIL). Cette aide sera déductible de la pénalité SRU 2021.

En ce qui concerne la pénalité brute, cette dernière devrait rester relativement stable puisque la majoration de carence est fixée pour 3 ans.

Par ailleurs, il n'a été accordé aucune subvention d'aide au cours de l'exercice 2017 ce qui nous impose cette année d'inscrire le montant total de la pénalité brute.

Ainsi, il est proposé d'inscrire 513.000 € au titre de la pénalité et 250.000 € au titre de l'Aide à la construction de logements sociaux.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

L'enveloppe allouée aux associations en 2018 a légèrement diminuée (-16.000 €/ -9.76%) passant de 167.000 € à 151.000 € environ.

Il est proposé d'inscrire un montant intermédiaire de 157.000 €.

LES DEPENSES DE GESTION

SUBVENTION VERSEE AU CCAS

La subvention versée au CCAS est passée de 190.000 € en 2017 à 310.000 € en 2018.

Dans les faits, les dépenses de fonctionnement du CCAS ont en fait diminué (de 1.355.000 € en 2017 à 1.280.000 € de prévisionnel en 2018). En effet, afin de maintenir un niveau de service constant, la commune a seulement compensé la perte de recettes liée au durcissement des modalités de recours aux emplois aidés. (-120.000 € d'aides de l'Etat par rapport à 2017).

En 2019, il est proposé de s'appuyer d'une part sur une réflexion du niveau de service apporté par le CCAS et d'autre part sur la reprise du résultat financier des exercices antérieurs pour revenir à un niveau de subvention proche de celui des années antérieures soit 200.000 €.

SUBVENTION AUX CRECHES DE L'ADALE

Après les négociations menées tout au long de l'année 2016 qui avaient finalement permis une diminution de la participation communale de plus de 50.000 €, une nouvelle baisse de 60.000 € avait été obtenue en 2017.

La participation 2018 est restée relativement stable aux alentours de 255.000 €. La participation étant fixée selon des quotients déterminés par la CAF, non connus à ce jour, ainsi que du taux de remplissage de la crèche qui peut légèrement varier, il est proposé d'inscrire un montant légèrement supérieur au titre de l'exercice 2019 soit 278.000 €.

LES RECETTES DE GESTION

LES RECETTES DE GESTION

Nature	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018	DOB 2019
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14 086 208 €	14 083 226 €	14 398 076 €	15 150 000 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	943 284 €	943 284 €	819 665 €	797 425 €
FONDS DE PEREQUATION INTER COMMUNAL	445 310 €	349 385 €	361 190 €	360 000 €
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	905 314 €	1 087 933 €	1 171 402 €	1 100 000 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	467 373 €	463 293 €	484 075 €	485 000 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	151 148 €	169 184 €	172 828 €	170 000 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES	122 750 €	124 075 €	138 480 €	67 600 €
REMBOURSEMENTS FRAIS de PERSONNEL	257 806 €	270 431 €	120 802 €	120 000 €
PRODUITS DES SERVICES	1 624 822 €	1 582 697 €	1 712 415 €	1 671 700 €
DOTATION FORFAITAIRE	2 727 004 €	2 517 104 €	2 487 235 €	2 450 000 €
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	599 007 €	440 581 €	396 523 €	395 000 €
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	52 786 €	27 246 €	26 029 €	27 000 €
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	336 610 €	472 384 €	504 158 €	500 000 €
PARTICIPATION CAF CRECHE + HALTE GARDERIE	853 222 €	845 272 €	804 052 €	800 000 €
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	283 545 €	255 191 €	212 659 €	141 773 €
FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE			139 852 €	130 000 €
AUTRES DOTATIONS	64 503 €	42 017 €	205 446 €	77 660 €
REVENUS DES IMMEUBLES	73 962 €	114 943 €	92 521 €	90 000 €
TICKETS RESTAURANTS PART SALARIALE	165 165 €	0 €	0 €	0 €
RECETTES DE GESTION	24 159 819 €	23 788 247 €	24 247 409 €	24 533 158 €

LES RECETTES DE GESTION

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

Evolution des taux des 3 taxes

Nature Taxe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	DOB 2019
Taxe d'habitation	20,29%	20,00%	20,00%	19,90%	19,70%	19,70%	19,70%
Foncier bâti	34,20%	33,72%	33,72%	33,55%	33,21 %	33,21 %	33,21 %
Foncier non bâti	74,69%	73,62%	73,62%	73,25%	72,51 %	72,51 %	72,51 %

En 2018, le maintien des taux d'imposition et le dynamisme des bases fiscales (nouvelles construction et revalorisation des valeurs locatives) auront permis de percevoir environ 315.000 € de recettes supplémentaires (+2.2%).

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont majorées par application de coefficients forfaitaires fixés par la loi de finances, en tenant compte des variations des loyers. Depuis 2018, cette revalorisation n'est plus basée sur l'inflation prévisionnelle mais sur une inflation constatée. Elle devrait se situer en 2019 autour de 1%. Cette revalorisation était de 1.24% en 2018 0.4% en 2017, 1% en 2016, 0,9% en 2015 et 2014 et de 1,8% en 2013 et 2012.

La fixation de cette revalorisation des valeurs locatives n'est donc pas de la compétence communale. En revanche, il est rappelé que par délibération n°2018/119 du 28 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification du taux de l'abattement général à la base de la Taxe d'habitation de 15%.

Enfin, rappelons que 2019 sera marquée par la deuxième tranche d'abattement de la taxe d'habitation. Au niveau national, 80% des redevables verront leur taxe diminuer de 65% par rapport à 2017, ce dégrèvement étant intégralement compensé par l'Etat pour les collectivités.

LES RECETTES DE GESTION

L'ensemble de ces nouveaux paramètres devraient conduire la Commune à dégager une recette supplémentaire d'environ 750 000 € tout en maintenant le niveau des taux d'imposition. Il est donc proposé d'inscrire pour 2019 un prévisionnel de 15 150 000 €.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'année 2018 a été marquée par la fin de la procédure d'évaluation du coût net des charges transférées à la Métropole. Le montant de l'attribution de compensation qui était de 943.284 € s'est donc vu imputé de 145.859,26 € au titre des compétences suivantes :

Synthèse par compétence (en euros)	Solde de fonctionnement	Personnel Dernier exercice (2016)	Charges indirectes	Sac à dos de l'agent	Composante investissement	Composante frais financiers	Evaluation des charges
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	8 243	48 501	720			-	57 464
Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager	-	-	0	-			-
Abris de voyageurs		-	0	-	1 756	65	1 820
Service public de défense extérieure contre l'incendie	12 313	8 103	100	-	25 023	924	46 463
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	2 500	9 800	100	-	4 868	205	17 473
Milieux forestiers	22 639						22 639
Total	45 695	66 403	920	-	31 646	1 194	145 859

L'attribution de compensation 2019 sera donc de 797.425 €.

Rappelons que pour les compétences « Défense extérieure contre l'incendie » et « Promotion du tourisme », des conventions de Gestion ont été signées afin que la commune continue d'assurer la compétence pour une année supplémentaire.

LES RECETTES DE GESTION

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Le fonds de péréquation intercommunal est un mécanisme de péréquation « horizontale », qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal s'est mise en place progressivement :

- 150 millions d'euros en 2012 ;
- 360 millions d'euros en 2013 ;
- 570 millions d'euros en 2014 ;
- 780 millions d'euros en 2015 ;
- 1 milliard d'euros depuis 2016.

Ce fonds est réparti en fonction de la richesse à l'échelon intercommunal agréant richesse de l'EPCI et de ses Communes membres par le biais d'un indicateur de ressources : le potentiel financier agrégé (PFIA).

Après avoir bénéficié de la montée en puissance de ce fonds, la Commune avait fait les frais de ce mode de calcul réalisé au niveau intercommunal puisque la création de la Métropole avait entraîné un manque à gagner de 100 000 € entre 2016 et 2017, année où l'intercommunalité s'est retrouvée à la fois bénéficiaire et contributrice.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018	DOB 2019
BENEFICE DU FPIC	158 284 €	253 591 €	346 240 €	445 310 €	349 385 €	361 190 €	360 000 €
CONTRIBUTION FPIC					- 17 973 €	- 25 917 €	- 24 600 €
GAIN NET	158 284 €	253 591 €	346 240 €	445 310 €	331 412 €	335 273 €	335 400 €

En 2019, l'enveloppe nationale serait reconduite, et la Métropole devrait restée sur le principe d'une répartition identique à 2018. Il est donc proposé d'inscrire des crédits équivalents, tant en dépenses qu'en recettes.

LES RECETTES DE GESTION

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

L'année 2018 a été marquée par un durcissement de la loi sur la possibilité de recourir aux contrats emplois aidés. Cette nouvelle réglementation a entraîné pour la Commune une perte de 150.000 € pour le budget ville qui s'ajoutent au 110.000 € supplémentaires qu'il a été nécessaire de verser au CCAS pour les mêmes raisons (voir avant).

En 2019, la réglementation en la matière devrait restée inchangée, il est donc proposé d'inscrire un montant identique de remboursement des frais de personnel soit 120.000 €.

PRODUITS DES SERVICES

En 2018, les produits des services ont évolué favorablement de 130.000 € (+8.2%). Parmi les recettes qui ont significativement augmenté, on trouve la restauration scolaire (+70.000 €, augmentation des tarifs et des effectifs) et les centres aérés (+ 25.000 €, augmentation du nombre d'enfants). La première année d'ouverture en année pleine de la piscine a également permis de percevoir une recette supplémentaire de 30.000 € pour les seules entrées.

En termes de politique tarifaire, le projet de budget 2019 n'arrêterait aucun principe d'évolution des tarifs, ni à la hausse, ni à la baisse. Seules certaines adaptations pourraient être faites si certains services en justifiaient la pertinence.

Les produits des services restent par ailleurs des recettes soumises à un relatif aléa. Aussi il est proposé d'inscrire au budget la somme de 1 671 700 € (-40.715 € ; -2.38%)

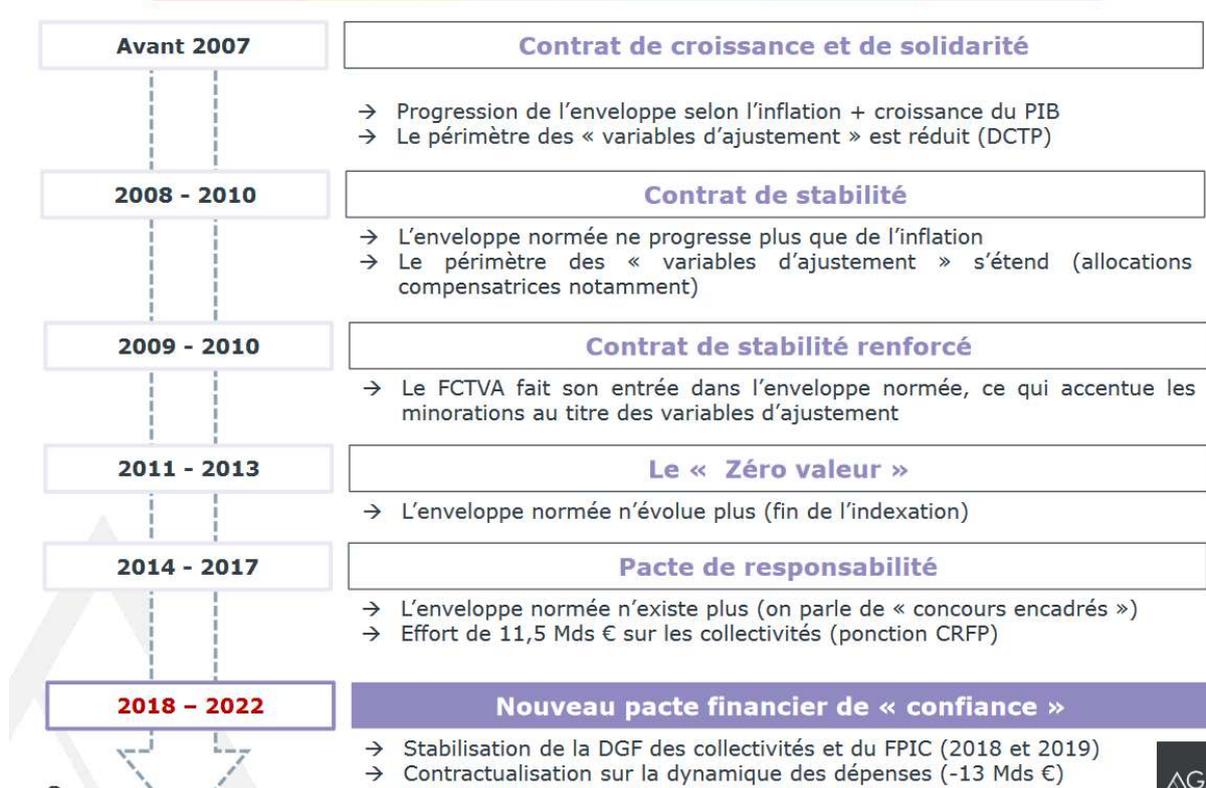
LES RECETTES DE GESTION

DOTATION FORFAITAIRE

Jusqu'en 2007, la dotation globale de fonctionnement, qui regroupe les dotations forfaitaires des Communes, les dotations d'intercommunalité, les dotations de péréquation (DNP...) et des dotations des régions et départements, évoluait en fonction de l'inflation et en partie de la croissance.

En 2008, l'évolution a été limitée à la seule inflation. En 2010, l'enveloppe normée a été indexée sur la moitié de l'inflation. A partir de 2011, elle n'était plus indexée.

RAPPEL DE L'ÉVOLUTION DES DOTATIONS : UNE SUCCESSION DE CONTRATS



LES RECETTES DE GESTION

C'est encore au sein de cette enveloppe, que la dotation globale de fonctionnement a baissé de 1,5 milliards en 2014 au plan national puis de 3.67 milliards en 2015 et 2016. Lors du Congrès des Maires, le Président de la République, François HOLLANDE, avait annoncé que la baisse des dotations pour 2017 serait réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Ainsi pour la commune d'Allauch l'évolution de la dotation forfaitaire depuis le début du présent mandat a été la suivante :

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	DOB 2019
Base normalement perçue			3 603 750 €	3 683 667 €	3 730 709 €	3 787 958 €		
<i>Part dynamique (population)</i>			78 923 €	47 042 €	57 249 €	51 132 €		
<i>Contribution Commune au redressement public</i>	2014		-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €		
	2015			-437 441 €	-437 441 €	-437 441 €		
	2016				-444 623 €	-444 623 €		
	2017					-261 032 €		
Dotation réellement reçue ou à recevoir		3 603 750 €	3 503 783 €	3 114 378 €	2 727 004 €	2 517 104 €	2 487 235 €	2 450 000 €

Depuis 2017, ce sont donc chaque année plus de 1,3 millions d'euros qui ont été retirés à la Commune au titre de la Contribution au redressement public soit plus de 5% des recettes de gestion qui ont dû être compensées.

La Loi des Finances 2019 prévoit une relative stabilisation de la DGF. Il n'est ainsi pas prévu de baisse en valeur mais quelques variations internes.

Il est donc proposé d'anticiper sur une très légère diminution de la Dotation Forfaitaire et d'inscrire une recette de 2.450.000 € (-1.50 %)

LES RECETTES DE GESTION

DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

Faisant partie intégrante de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est maintenue à son niveau de 2018, une recette équivalente est attendue bien que son calcul complexe la rende imprévisible.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement a de nouveau accru la péréquation verticale en 2017 au même rythme qu'en 2016. La DSU a atteint 2.091 milliards € (+180 millions). Cependant le Projet de Loi des Finances 2017 prévoyait la refonte de la DSU. Ces modifications réalisées sur la base des travaux du Comité des Finances Locales sont rentrées en application dès 2017 en portant sur l'éligibilité et une modification de ses critères d'attribution :

- Pour 30 % au lieu de 45% : potentiel financier par habitant
- Pour 15% : part des logements sociaux
- Pour 30% : proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement
- Pour 25 % au lieu de 10% : revenu moyen

L'année 2017 s'est ainsi traduite par la perte de cette dotation dont la Commune n'aura au final bénéficié de droit que pour l'année 2016.

La Commune a tout de même continué à percevoir la garantie mise en place à titre dérogatoire soit 90 % en 2017, 75% en 2018 et percevra 50% au titre de 2019.

	2016	2017	2018	DOB 2019
<i>Dotation de solidarité Urbaine</i>	283 545 €	255 191 €	212 659 €	141 723 €

LES RECETTES DE GESTION

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)

Depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2009, les FDPTP sont alimentés par une dotation prélevée sur les recettes de l'Etat.

Ainsi, il est alloué à chaque département une enveloppe que le Conseil Départemental doit répartir en faveur des collectivités et groupements défavorisés selon des critères objectifs qu'il définit à cet effet.

Parmi ces critères, le département avait notamment instauré un seuil d'éligibilité de 11 500 habitants maximum qui ne permettait pas à notre Commune de prétendre à cette dotation. Or, ce critère a été observé par le préfet en novembre 2017 ce qui a conduit le département à instaurer de nouveaux critères d'éligibilité.

Ces nouveaux critères sont les suivants :

- Le potentiel fiscal (50%)
- L'effort fiscal (10%)
- Le nombre d'élèves (40%)

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, la Commune s'est vu notifier une dotation de 139 852,10 € qui a constitué une réelle bonne surprise.

En 2019, le mécanisme de ce FDPTP a été intégré dans la Loi des Finances 2019 parmi les variables d'ajustement ce qui devrait conduire à une baisse de cette dotation.

Aussi, il est proposé d'inscrire un montant de 130.000 € (-7%)

EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Le tableau ci-après, reprend l'équilibre de la section de fonctionnement. Réglementairement, cette section doit être en équilibre, et les ressources propres de la Commune doivent permettre de couvrir la partie « capital » de la dette qui est d'environ 1.031.000 € cette année.

Le budget de fonctionnement 2019 proposé serait, en ce qui concerne les dépenses, inférieur de 430.000 € par rapport au réalisé 2018 si l'on neutralise toutes les écritures dites « d'ordres ».

Les recettes de fonctionnement seraient elles supérieures de 200.000 € environ si l'on neutralise les éléments exceptionnels (provisions, cessions). Aussi, l'autofinancement, c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement consacrée à l'investissement augmenterait de 630.000 € ce qui est un signe de l'amélioration structurelle du budget de la Commune.

En dépenses, les charges financières de 1.671.700 € incluent 942.053,48€ d'arriérés de paiement relatifs aux emprunts structurés réaménagés depuis. Ces 942.053,48 € apparaissent également en recettes de fonctionnement au titre du rappel de la provision qui avait été effectuée à cet effet. Il s'agit du solde des arriérés ce qui, en matière de charges financières, permettra un retour à une situation normale en 2020.

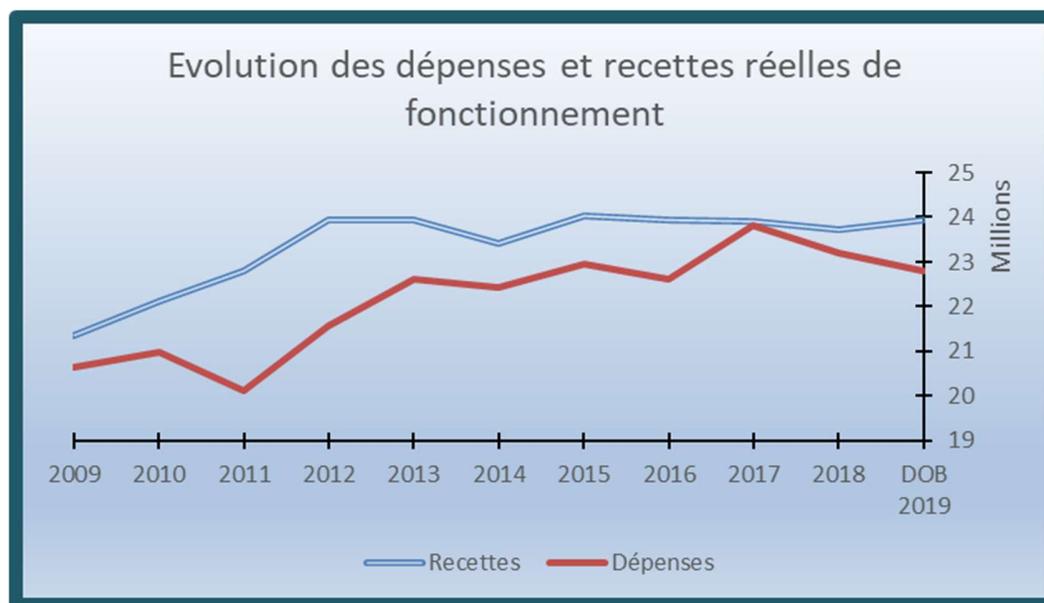
EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

		DOB 2019
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		25 525 210,98 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 150 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 050 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	537 600,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 320 000,00 €
TOTAL GESTION COURANTE		22 057 600,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 687 484,13 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		23 756 084,13 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 164 309,09 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	604 817,76 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 769 126,85 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 525 210,98 €
RECETTES		25 525 210,98 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 671 700,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	18 130 025,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 521 432,50 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		24 533 157,50 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		24 583 157,50 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	942 053,48 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		942 053,48 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 525 210,98 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		25 525 210,98 €

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES



Les dépenses et les recettes 2017, 2018 et 2019 de ce graphique ont été corrigées des écritures d'ordre relatives au réaménagement de l'emprunt SFIL et des écritures d'ordre relatives aux cessions. Ces corrections n'ont aucun effet sur l'écart qu'il existe entre les dépenses et les recettes puisque les montants ont été retirés de manière identique des deux côtés. En revanche, cette correction donne l'avantage de comparer les chiffres d'une année sur l'autre toutes choses étant égales par ailleurs et donner une meilleure image de l'évolution structurelle du budget de la Commune.

Ainsi, l'analyse de ce graphique permet de voir que les mesures engagées ont permis dès 2018 d'améliorer le résultat comptable de la Commune et de se prémunir ainsi de l'effet ciseau (les dépenses qui rattrapent les recettes) duquel nous nous étions rapprochés en 2017. Le budget proposé en 2019 selon les prévisions budgétaires établies précédemment permettrait d'accentuer cette tendance.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement.

Là encore, les chiffres méritent d'être corrigés car une analyse brute ne saurait refléter une évolution structurelle. En effet, pour les années 2017, 2018 et 2019, des écritures ont été passées pour prendre en compte le réaménagement des emprunts structurés, avec d'une part le rappel de provisions pour les arriérés de paiement et d'autre part la traduction comptable de l'augmentation de l'encours de dette de 4.300.000 €.

Le fait est que les dépenses liées à ces écritures sont prises en dépenses réelles (et donc déduite de la CAF) alors que les recettes, qui sont du même montant, ne sont prises qu'en recette d'ordres (et ne rentrent donc pas en compte dans le calcul de la CAF).

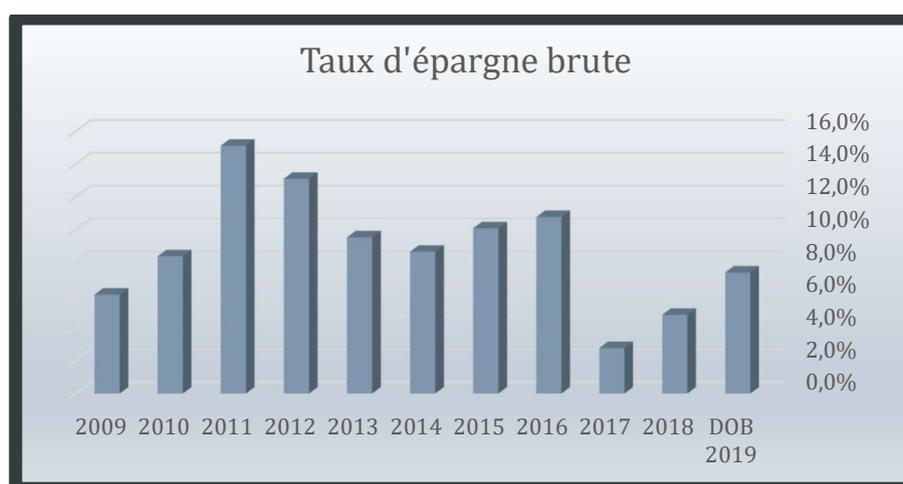
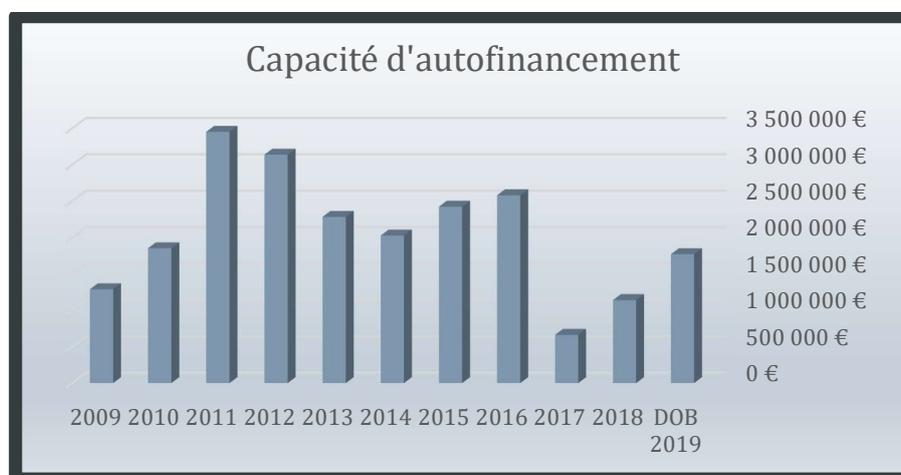
Ceci détériore artificiellement la CAF qui dans les faits n'est pas structurellement dégradée.

Les montants ont donc été corrigés de la manière suivante :

	2017	2018	DOB 2019
CAF Brute	285 000 €	- 4 160 000 €	828 000 €
<i>Rappel de la provision à prendre en compte</i>	<i>378 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>942 000 €</i>
<i>Charge financière à répartir</i>		<i>4 300 000 €</i>	
CAF corrigée	663 000 €	1 140 000 €	1 770 000 €

Ainsi, dans la lignée de l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes, le graphique ci-après permet de mesurer l'amélioration de la structure budgétaire de la Commune en 2018 qui devrait se poursuivre en 2019.

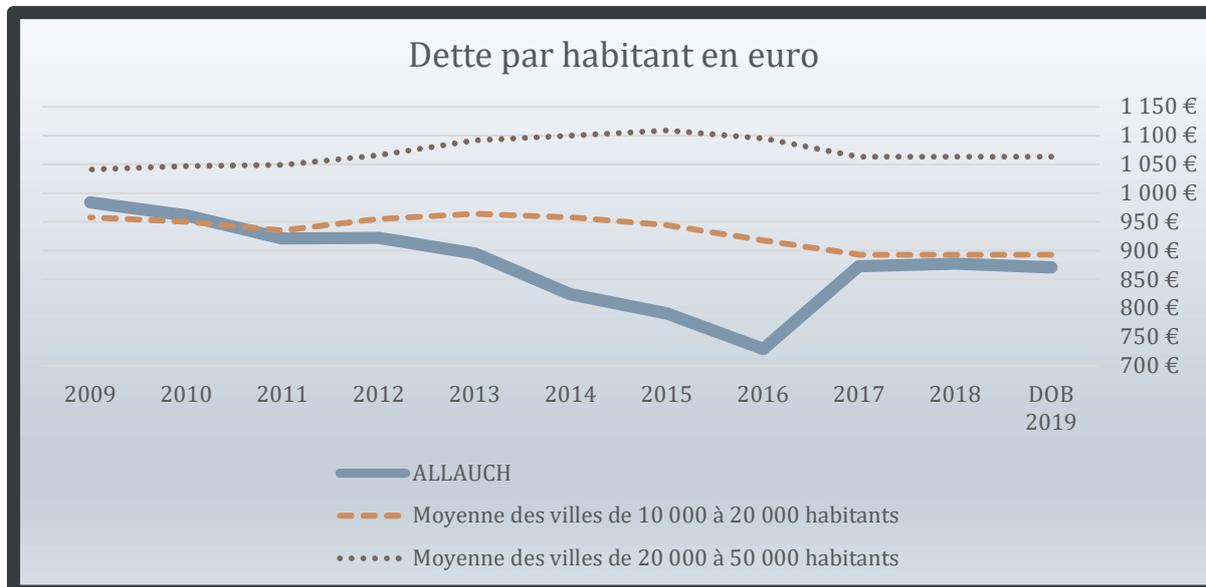
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS



Le taux d'épargne mesure la part des recettes de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement. Etroitement lié à la Capacité d'autofinancement, ce taux d'épargne se situerait encore en 2019 sous le seuil symbolique des 10% bien qu'en hausse significative.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

DETTE DE LA COMMUNE

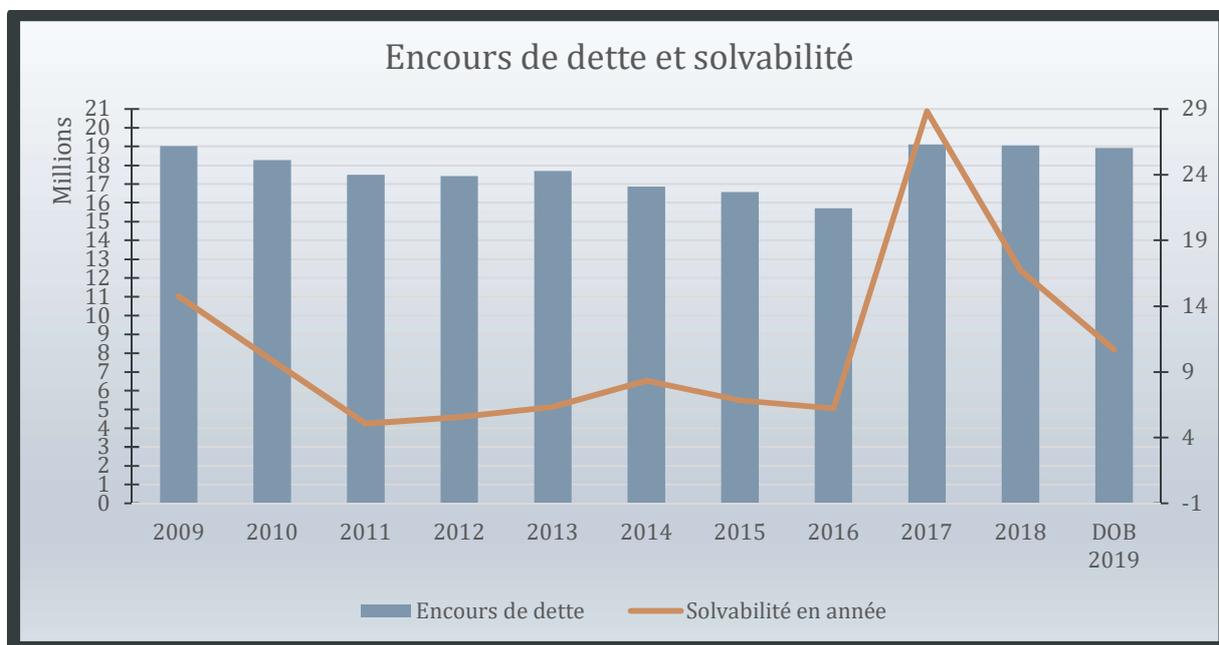


Bien que sans recours à un réel financement en 2017, le réaménagement de l'emprunt sur le franc suisse avait conduit l'encours de dette de la Commune à augmenter. En contrepartie, la Commune s'était affranchie de taux d'intérêts particulièrement élevés et volatiles.

En 2018, 1.200.000 € ont été empruntés contre 1.247.342.46 € qui ont été remboursés. L'encours de dette a donc légèrement diminué. En 2019, le financement de l'ensemble des projets détaillés plus loin dans ce rapport conduirait la Commune à réaliser un emprunt de 900.000 € alors que dans le même temps, 1.031.000 € de capital seraient remboursés.

In fine, la dette par habitant était de 877 € au 31 décembre 2018 et descendrait fin 2019 à environ 871 €. Pour les communes de 20.000 à 50.000 habitants, elle s'élevait en 2017, dernier chiffre connu, à 1.063 € par habitant soit 21% de plus.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS



Le ratio de désendettement ou solvabilité de la Commune en 2018 est d'environ 16 ans. Ce ratio mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement.

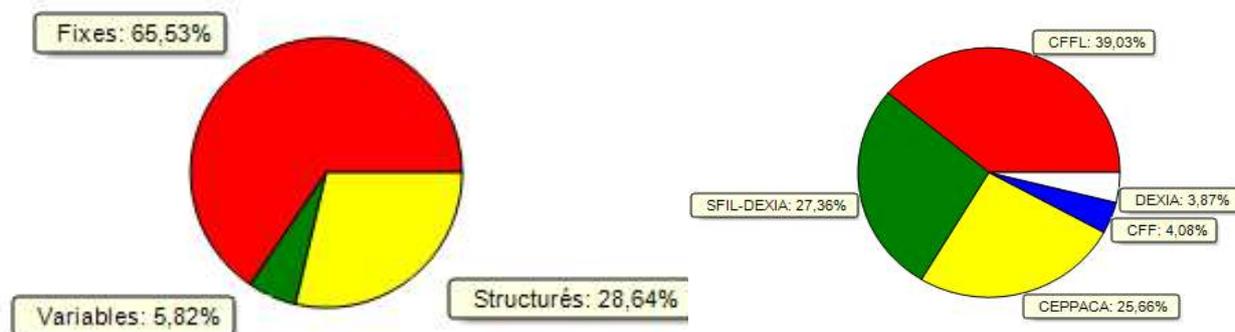
Là aussi, afin de rendre ce ratio pertinent, le calcul de la solvabilité est effectué à partir de la capacité d'autofinancement corrigée (cf. partie précédente sur la CAF).

Ce ratio doit donc être comparé à la durée résiduelle Moyenne du stock de dette qui est également de 16 ans et 3 mois. La Commune est donc en capacité de rembourser sa dette dans des délais tout à fait acceptables.

Sur la base des propositions de budget 2019, ce ratio s'améliorerait nettement aux alentours de 10 ans.

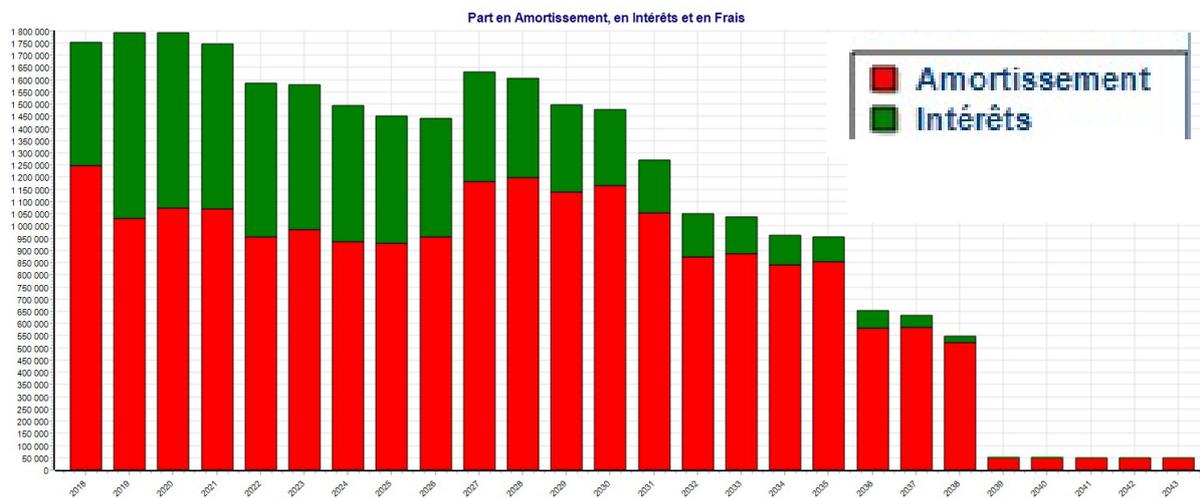
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

En ce qui concerne la dette, elle se structure de la manière suivante au 31/12/2018 :



Rappelons que le Réaménagement de l'emprunt sur le franc suisse avait permis de ramener la part des emprunts à taux fixes de 29.11% à 63.91% ce qui constitue une plus grande sécurité pour la Commune.

Enfin, l'évolution des échéances annuelles à partir de l'encours du 31 décembre 2018 s'illustre par le graphique ci-dessous.



BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2018

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2018

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Principaux Grands travaux	Réalisé 2018
<i>Cuisine centrale</i>	229 073 €
<i>Rénovation Piscine Pié d'Autry</i>	170 863 €
<i>Eclairage public</i>	124 780 €
<i>Salle des mariages</i>	122 178 €
<i>Centre Technique Municipal</i>	94 103 €
<i>Amélioration des installations thermiques</i>	78 176 €
<i>Vidéo protection</i>	58 774 €
<i>Usine EDF</i>	37 185 €
<i>Groupe Scolaire & Equipements publics des Gonagues</i>	26 627 €
<i>Rénovation façades du village</i>	20 248 €
<i>Mise en accessibilité des ERP Communaux</i>	15 831 €
<i>Saint exupéry Maison de quartier</i>	762 €
<i>Refection pelouse stade Piè d'Autry</i>	108 €
<i>Restaurant scolaire Allauch centre</i>	108 €

En matière de grands travaux, l'année 2018 aura constitué une année de transition en terme budgétaire avec :

- d'une part quelques travaux de finalisation (Piscine, Centre technique, Ecole des Gonagues)
- d'autre part des études préparatoires et desancements de marchés de travaux (Cuisine centrale, Pelouse du stade de Piè d'Autry, Restaurant scolaire d'Allauch Centre, Usine EDF)

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2018

A contrario, un plus grand nombre de travaux de proximité ont été réalisés :

Principaux Travaux de proximité	Réalisé 2018
Démolition classes en préfabriquées de l'Ecole du Logis Neuf	116 862 €
Réfection de la Cour de Pié d'Autry	100 617 €
Etanchéité toitures Espace Robert Ollive et Club House Jacques Gaillard	98 603 €
Lutte contre le gaspillage énergétique dans les écoles	80 482 €
Réfection sanitaires des maternelles Val Fleury et Logis Neuf	80 414 €
Agrandissement cours d'Ecoles du Logis Neuf	80 022 €
Travaux d'aménagement paysager (Ilots Montsabert, Jean Moulin, Mille Ecus)	58 298 €
Réfection sanitaires et piliers Allauch centre	30 813 €
Ecole S Charlet Aménagements extérieurs	28 991 €

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

Subvention du Département	Réalisé 2018
Subvention au titre des TP	458 056,00 €
Autres subventions Départementales	83 617,00 €
Vidéoprotection	51 762,00 €
Centre Technique Municipal (CDDA)	43 019,00 €
Refecton de la Piscine Municipale (CDDA)	16 409,00 €
Maison des seniors (Fonds spécial)	9 375,00 €

Subvention de l'ex CUM	Réalisé 2018
Piscine Pié d'autry (CUM 100 000 €)	50 000,00 €

Subvention de l'Etat	Réalisé 2018
Amélioration des installations thermiques (fonds de soutien à l'Investissement local)	5 520,00 €
Mise en accessibilité des ERP (fonds de soutien à l'investissement local)	3 527,61 €
Equipement numérique Ecoles (Académie D'Aix Marseille)	15 204,62 €

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2018

Autres principales Recettes	Réalisé 2018
FCTVA	1 482 378,20 €
Emprunt	1 200 000,00 €
Participation PAE Gonagues	137 701,68 €
Participation PUP des TOURRES	67 692,00 €

En globalité, la section d'investissement devrait présenter un résultat de l'exercice 2018 excédentaire d'environ 895.000 €

PRINCIPALES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES EN 2018

	OPERATION	TRAVAUX HT	SUBVENTION	Notifié le
Département	TP Construction de sanitaires extérieurs et sécurisation de l'Ecole du Logis Neuf	85 000 €	59 500 €	14/12/18
Département	TP Création d'un parcours de Fitness au stade Fassanaro	85 000 €	59 500 €	19/10/18
Département	TP Rénovation de la Cuisine satellite de l'Ecole de Pié d'Autry (self-service)	85 000 €	59 500 €	19/10/18
Département	TP Amélioration énergétique de l'Eclairage Public du Vieux Village	85 000 €	59 500 €	14/12/18
Département	TP Réfection des Façades de l'Espace Culturel et sportif Robert OLLIVE	85 000 €	59 500 €	19/10/18
Département	TP Réhabilitation intérieure et toiture de la Maison de Quartier du Logis Neuf	85 000 €	59 500 €	19/10/18
Département	TP Menuiseries et aménagements de la Maison de Quartier de la Pounche	85 000 €	59 500 €	19/10/18
Département	TP Coursives et escaliers de l'Ecole d'Allauch Centre	85 000 €	59 500 €	2/7/18
Département	TP Vestiaires et abords des vestiaires du terrain de foot Jacques Gaillard	85 000 €	59 500 €	2/7/18
Département	Acquisition de 4x4 pour la surveillance des massifs forestiers	73 675 €	42 646 €	29/5/18
Département	Extension du dispositif de Vidéoprotection	100 000 €	20 000 €	14/12/18
Département	Développement d'une plateforme de dématérialisation	25 000 €	11 883 €	2/7/18
Département	Développement du numérique dans les écoles	45 000 €	22 500 €	19/10/18
Département	Travaux et aménagements des monuments aux morts de la commune	60 000 €	42 000 €	2/7/18
Département	Coupe d'éclaircie lieu-dit Vallon de la Vache - Chantier 1	40 656 €	8 153 €	14/12/18
Département	Coupe de dépressage lieu-dit Vallon du Ratier - Chantier 2	6 215 €	3 729 €	14/12/18
Département	Travaux de préparation de sol pour plantation lieu-dit la Limace - Chantier 3	11 298 €	6 779 €	14/12/18
Département	Fourniture et pose d'une citerne de 30 m3 piste DFCI ET105 - Chantier 4	17 000 €	10 200 €	14/12/18
Etat /PREFET	Rénovation des bâtiments communaux et amélioration des installations thermiques	937 500 €	187 500 €	16/7/18
Etat /PREFET	Acquisition 4 gilets pare-balles		1 000 €	22/10/18
REGION	Acquisition de véhicules pour la surveillance des massifs forestiers	54 510 €	35 000 €	29/6/18
			926 890 €	

En dehors du contrat départemental, un certain nombre de demandes de subvention ont été déposées et ont abouti aux notifications de subventions listées dans le tableau ci-dessus.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Dépenses d'investissement 2019	DOB 2019	Reports sur 2019	TOTAL BUDGET
<i>Cuisine centrale</i>	2 500 000 €	868 994 €	3 368 994 €
<i>Amélioration des installations thermiques</i>	300 000 €	346 824 €	646 824 €
<i>Rénovation du vieux bassin</i>	400 000 €	75 000 €	475 000 €
<i>Refection pelouse stade Piè d'Autry</i>	415 000 €	49 892 €	464 892 €
<i>Mise en accessibilité des ERP Communaux</i>	- €	360 501 €	360 501 €
<i>Eclairage public</i>	180 000 €	177 324 €	357 324 €
<i>Restaurant scolaire Allauch centre</i>	265 000 €	49 892 €	314 892 €
<i>Saint exupéry Maison de quartier</i>	- €	250 000 €	250 000 €
<i>Usine EDF</i>	- €	150 372 €	150 372 €
<i>Vidéo protection</i>	60 000 €	72 704 €	132 704 €
<i>Contrôle d'accès dans les Ecoles</i>	61 000 €	35 000 €	96 000 €
<i>Salle des mariages</i>	- €	95 072 €	95 072 €
<i>Centre Technique Municipal</i>	- €	68 077 €	68 077 €
<i>PUP des Tourres</i>	67 692 €	- €	67 692 €
<i>Groupe Scolaire & Equipements publics des Gonagues</i>	- €	50 734 €	50 734 €
<i>Rénovation façades du village</i>	25 000 €	25 000 €	50 000 €
<i>Maison des Seniors</i>	- €	50 000 €	50 000 €
<i>Rénovation Piscine Piè d'Autry</i>	21 528 €	8 832 €	30 359 €
Travaux de proximité	611 220 €	655 571 €	1 266 791 €
Moyens généraux	703 215 €	430 894 €	1 134 109 €
Subventions d'équipement versées (CUM, SMED...)	227 769 €	204 680 €	432 449 €
Remboursement d'emprunt	1 031 002 €	- €	1 031 002 €
Autres acquisitions terrain		328 500 €	328 500 €
Acquisitions foncières collines	100 000 €	- €	100 000 €
Rappel provision DEXIA SFIL	942 053 €	- €	942 053 €
TOTAL	7 910 479 €	4 353 862 €	12 264 341 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

CUISINE CENTRALE

Le coût du projet lié à la construction de la nouvelle cuisine centrale, d'une capacité de production de 2.000 repas/jour, est d'environ 4. 320 000 €. L'assiette foncière du projet se situe sur le terrain des Aubagnens.

Entre la subvention du Conseil Départemental (2. 262.000 €) et la récupération d'une partie de la TVA (708. 000 €), le coût final pris en charge par la Commune est d'environ 1. 350. 000 € soit environ 31 % du coût global.

Par ailleurs, cette construction permettra de réduire les frais de fonctionnement puisque les nouvelles techniques de construction permettront d'en faire un bâtiment beaucoup moins consommateur d'énergie. Elle permettra également de renouveler les équipements dans les cuisines satellites et d'en réduire le coût de maintenance. Enfin, le changement de production d'une liaison chaude vers une liaison froide permettra d'améliorer les conditions de travail du personnel et de lutter davantage contre le gaspillage

Les travaux s'achèveront dernier trimestre 2019.

AMELIORATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

La ville d'Allauch s'engage dans la transition énergétique. 53 bâtiments communaux vont être expertisés dans leur système de production et de distribution de chauffage, climatisation et eau chaude afin de mettre en place des actions sur l'exploitation et maintenance, tout en sensibilisant le comportement des usagers à une nouvelle dynamique.

Suite à une prise de conscience collective, concernant les économies d'énergies et les décisions à long terme en matière d'environnement, de développement durable et réduction des émissions de gaz à effet de serre, la commune d'Allauch a ainsi mis en place un contrat de Performance énergétique.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Cet engagement s'établit sur les bases d'une réduction de 31 % des consommations pour le gaz/fioul et de 12 % pour l'électricité.

La commune d'Allauch est parmi les premières communes des Bouches-du-Rhône à mettre en place ce contrat de performance énergétique.

REFECTION PELOUSE STADE PIE D'AUTRY

La pelouse du stade de Pie d'Autry est victime de son succès. En effet, du fait que de très nombreuses manifestations sportives, scolaires ou associatives y sont organisées, elle est très sollicitée. En fonction de cela, il est nécessaire de procéder au remplacement du gazon synthétique.

Une subvention de 271.250 € dans le cadre du contrat d'objectifs se déduirait des 465.000 € d'opération. Avec la récupération d'environ 76.000 € de TVA, le coût pris en charge par la Commune serait d'environ 118.000 € soit un peu plus de 25% de la dépense globale.

MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP COMMUNAUX

Dans la continuité des délibérations votées au mois de décembre 2015, la Commune a entrepris un programme de travaux de 1. 000 000 € sur 5 ans, afin de rendre accessible les établissements communaux recevant du public. Une subvention de 415.000 € a été obtenue dans le cadre du contrat d'objectifs et une de 166.000 € dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

Avec la récupération de la TVA (160. 000 €), le coût de revient de cette opération pour la Commune sera de 259. 000 €, soit à peine plus d'un quart de l'opération.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

RESTAURANT SCOLAIRE D'ALLAUCH CENTRE

Afin de pallier aux difficultés engendrées par le fort taux de fréquentation de l'unique restaurant scolaire du groupe scolaire d'Allauch Centre, il est envisagé la construction d'une cuisine satellite et d'un réfectoire pour la maternelle d'Allauch Centre sur un terrain de 240 m² libre de toute construction. L'étude doit permettre de déterminer les faisabilités techniques et financières du projet.

La construction projetée sera de type traditionnel, voire de type constructif industrialisé ou modulaire, d'environ 120 m² comprenant :

- Une cuisine satellite en liaison chaude,
- Un réfectoire,
- Un hall d'entrée,
- Des sanitaires

Une subvention de 183.750 € a été obtenue dans le cadre du contrat d'objectifs.

Le coût de l'opération est de 315.000 € et 51.000 € seront récupérés au titre de la TVA.

Le reste à charge pour la Commune serait ainsi d'environ 80.000 € soit environ 25% de l'opération.

SAINT EXUPERY MAISON DE QUARTIER

Les locaux actuellement occupés par la Maison de Quartier, Montée Jean-Baptiste TIRAN, font l'objet d'un bail de location dont l'échéance arrivera à terme le 30 juin 2019. Afin d'assurer le maintien de ce service à la population, la municipalité souhaite aménager l'espace Saint Exupéry afin d'y accueillir l'ensemble des activités proposées par la maison de quartier.

A cet effet, des travaux d'aménagement comprenant notamment la redistribution des locaux, la rénovation des revêtements des sols, la rénovation des installations électriques, du système de chauffage, et des réseaux sanitaires seront engagés.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Des aménagements extérieurs seront également entrepris pour permettre l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Une subvention de 63.000 € va être demandée dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.

Cet aménagement permettra par ailleurs l'économie d'environ 100.000 de loyers en année pleine pour des locaux qui seront restitués.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (CUM/ METROPOLE, SMED...)

Subventions d'équipement versées (CUM, SMED...)	432 449,00 €
Enfouissement réseau PILON TRAMONTANE(2015)	53 663 €
Enfouissement réseau PILON TRAMONTANE Haut Village (2012)	30 217 €
Reseau Marcel Pagnol	120 800 €
Fonds de concours Participation CD 44 F	20 769 €
Aménagement Avenue M Pagnol (Part Communale)	200 000 €
Création Bande de stationnement Av 7ème RTA	7 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Prospectives	DOB2019	Reports sur 2019	TOTAL BUDGET
<i>Cuisine centrale (CDDA)</i>	1 364 537 €	434 497 €	1 799 034 €
<i>Amélioration des installations thermiques (CDDA)</i>	125 000 €	177 083 €	302 083 €
<i>Amélioration des installations thermiques (dotation de soutien à l'Investissement local)</i>	98 429 €	- €	98 429 €
<i>Refection pelouse stade Piè d'Autry (CDDA)</i>	207 500 €		207 500 €
<i>Mise en accessibilité des ERP Communaux (CDDA)</i>	- €	186 747 €	186 747 €
<i>Mise en accessibilité des ERP (dotation de soutien à l'Investissement local)</i>	- €	74 699 €	74 699 €
<i>Restaurant scolaire Allauch centre (CDDA)</i>	157 500 €		157 500 €
<i>Refection de la Piscine Municipale (CDDA)</i>	109 441 €	46 091 €	155 532 €
<i>Salle des mariages (CDDA)</i>	- €	108 625 €	108 625 €
<i>Usine EDF (CDDA)</i>	- €	104 605 €	104 605 €
<i>Maison des seniors (Fonds spécial département)</i>	- €	33 333 €	33 333 €
<i>Vidéoprotection (département)</i>	20 000 €		20 000 €
<i>Centre Technique Municipal (CDDA)</i>	- €	18 724 €	18 724 €
Subvention au titre des Travaux de proximité (département)	357 000 €	510 335 €	867 335 €
Participation PAE Gonagues	284 254 €	- €	284 254 €
Participation PUP des TOURRES	67 692 €		67 692 €
FCTVA	750 000 €		750 000 €
Cessions foncières	1 700 000 €		1 700 000 €
Emprunt	900 000 €		900 000 €
<i>Opérations d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissements)</i>	1 769 127 €		1 769 127 €
TOTAL	7 910 479 €	1 694 739 €	9 605 218 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019

EMPRUNT

Alors que les conditions d'emprunt sont toujours favorables, et en considération des besoins de financement des nombreux projets en cours de réalisation, un emprunt de 900.000 € serait contracté en 2019. Dans le même temps, il est à noter que 1.031.000 € seront remboursés sur l'exercice si bien que l'encours de dette diminuera de 131.000 € pour atteindre 18.924.473 € au 31 décembre 2019 soit 870 € par habitant contre 1.063 € en 2017 pour les communes de la même strate démographique.

CONCLUSION

CONCLUSION

A l'image de l'ensemble de la programmation budgétaire du mandat, la proposition de budget 2019 s'appuie donc sur le triptyque des principes suivants :

- la rigueur de gestion ;
- la maîtrise de l'endettement ;
- le renforcement de nos équipements publics.

En investissement, l'année sera notamment marquée par la livraison de plusieurs équipements majeurs :

- la Cuisine Centrale ;
- la cuisine satellite de l'Ecole d'Allauch Centre ;
- le stade pelousé de Jacques Gaillard ;
- le vieux Bassin ;
- le réaménagement de l'espace St Exupéry en Maison de quartier.